

Aide-mémoire

Votre régime flexible d'assurance collective

Campagne de réadhésion au 1^{er} janvier 2020

Votre nouveau régime flexible d'assurance collective est en vigueur depuis près de deux ans et il est déjà temps de penser à revoir vos choix!

Si vous êtes satisfait de vos choix pour votre régime flexible d'assurance collective, vous n'aurez aucune action à prendre dans le cadre de la campagne de réadhésion. Les garanties d'assurance que vous détenez actuellement seront reconduites **sans changement pour une période de deux ans (à moins d'un événement familial ou professionnel)** et vous conserverez le même palier et la même portée pour les garanties d'assurance soins de santé.

Si vous souhaitez apporter des modifications à votre régime flexible d'assurance collective, vous pourrez profiter de la campagne de réadhésion pour le faire.

Voici les renseignements que vous pourrez modifier lors de la campagne de réadhésion :



Soins médicaux et soins dentaires

Les **paliers de protection** ainsi que les **portées de protection** de ces deux garanties pourront être modifiés afin de répondre davantage à vos besoins actuels et de mieux refléter votre contexte familial.

Les paliers offerts sont les suivants : Essentiel / Équilibré / Enrichi

Les portées offertes sont les suivantes : Individuelle / Monoparentale / Couple / Familiale



Important!

Vous ne pouvez modifier à la baisse que d'un palier de couverture. Exemple : il n'est pas permis de passer de « Enrichi » à « Essentiel ».

Vous trouverez à la page suivante un **résumé de vos protections d'assurance soins de santé** afin de vous aider à modifier vos choix, **si vous le souhaitez**, par le biais de notre site sécurisé. Vous n'aurez aucun calcul à faire; l'outil de réadhésion le fera pour vous. Vous pourrez simuler différents scénarios afin de vous aider dans votre réflexion.

Pour votre réadhésion, assurez-vous d'avoir en main :



Votre **courriel de réadhésion** reçu de la part de SSQ Assurance.



Votre **code d'utilisateur** et votre **mot de passe** pour vous connecter au site **ACCÈS | assurés**.



Votre **adresse courriel unique** pour créer votre nouveau compte sur le nouvel **Espace client**.

L'Espace client : une version améliorée du site sécurisé dédié aux assurés!

Les fonctionnalités offertes par notre site sécurisé **ACCÈS | assurés** ont été migrées dans l'**Espace client** pour **simplifier votre connexion** et vous **offrir une meilleure expérience!**

Lors de votre prochaine connexion au site ACCÈS | assurés, vous serez basculé vers le nouvel Espace client, où vous serez invité à vous créer un nouveau compte, avec un nouveau code d'utilisateur qui devra correspondre à votre adresse courriel unique. Les étapes à suivre seront simples et intuitives!

Survol des protections de l'assurance soins de santé

À moins d'indication contraire, les maximums indiqués ci-dessous s'appliquent **par personne assurée** et **par année civile**.

Assurance soins médicaux

PALIER DE PROTECTION	Essentiel	Équilibré	Enrichi
Pourcentage et montant de remboursement			
Médicaments – avec carte de paiement direct ^{(1) (2)}	95 %	95 %	100 %
<i>Franchise</i>	2 \$ par médicament, par renouvellement	1 \$ par médicament, par renouvellement	Aucune
Hospitalisation	100 % Chambre semi-privée	100 % Chambre semi-privée	100 % Chambre privée
Professionnels de la santé	80 %	90 %	100 %
Audioprothésiste, chiropraticien, ergothérapeute, orthophoniste, ostéopathe, podiatre, podologue	Maximum de 40 \$ par traitement/consultation et maximum regroupé de 500 \$	Maximum de 50 \$ par traitement/consultation et maximum regroupé de 750 \$	Maximum de 60 \$ par traitement/consultation et maximum regroupé de 1 000 \$
Massothérapeute	Non couvert		
Physiothérapeute, psychologue, thérapeute en réadaptation physique	Maximum regroupé de 500 \$	Maximum regroupé de 750 \$	Maximum regroupé de 1 000 \$
Soins de la vue	100 %	100 %	100 %
Examen de la vue, lunettes, lentilles cornéennes	Maximum regroupé de 150 \$ par période de 24 mois consécutifs	Maximum regroupé de 350 \$ par période de 24 mois consécutifs	Maximum regroupé de 450 \$ par période de 24 mois consécutifs
Autres frais médicaux ^{(1) (3)}	80 %	90 %	100 %
Assurance voyage avec assistance et assurance annulation de voyage ⁽³⁾	Couvert	Couvert	Couvert

⁽¹⁾ Ordonnance médicale requise

⁽²⁾ Substitution générique obligatoire

⁽³⁾ Certaines conditions s'appliquent

Assurance soins dentaires

PALIER DE PROTECTION	Essentiel	Équilibré	Enrichi
Pourcentage et montant de remboursement			
Diagnostic et prévention	90 %	95 %	100 %
<i>Fréquence des examens de rappel : 9 mois</i>	Maximum de 1 200 \$	Maximum de 1 500 \$	Maximum de 1 800 \$
Soins de base			
Soins majeurs	Non couvert	50 % Maximum regroupé avec les soins de base	60 %
Services d'orthodontie (enfants de moins de 18 ans)	Non couvert	40 % Maximum de 1 500 \$ à vie	50 % Maximum de 2 500 \$ à vie



Si vous avez des questions au sujet de votre régime flexible d'assurance collective, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 877 651-8080.

Veuillez noter que le présent document ne constitue pas votre police d'assurance ni votre brochure ou attestation d'assurance, et qu'il ne modifie en rien les dispositions et conditions de la police d'assurance collective. Des conditions, limitations et exclusions s'appliquent à certaines garanties. Veuillez consulter votre police ou brochure d'assurance collective pour la description complète des garanties, limitations et exclusions applicables. En cas de différence entre le présent document et le texte de la police, le texte de la police prévaut. Vous avez le droit de consulter la police auprès du preneur et d'en prendre copie. Vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle de SSQ Assurance pour obtenir plus de renseignements.